

Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio (dcaT-VPI)

Santé publique – Fiche d'information

L'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale au cours des 50 dernières années au Canada.¹ Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Que sont le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio?

Ce sont des maladies qui peuvent causer des complications graves et la mort.

Le tétanos : le tétanos est causé par une bactérie qui peut entraîner une contraction et un raidissement douloureux des muscles (spasmes) généralement dans tout le corps, y compris les muscles de la tête et du cou. Cette maladie peut empêcher la personne atteinte de mâcher ou d'avaler et lui causer des problèmes respiratoires. La maladie peut être très grave et entraîne souvent la mort quand elle touche les muscles respiratoires. Le tétanos ne se transmet pas d'une personne à l'autre. Les spores du tétanos se trouvent dans la saleté, la poussière et le fumier. Elles peuvent pénétrer dans l'organisme par une blessure ouverte ou par une brûlure sur la peau. Les symptômes peuvent commencer à apparaître de sept à dix jours après l'infection.

La diphtérie : la diphtérie est causée par une bactérie qui peut entraîner la formation d'une épaisse membrane à l'arrière du nez et de la gorge, ce qui peut mener à des problèmes respiratoires, à la paralysie, à l'insuffisance cardiaque et même à la mort. La diphtérie peut se transmettre d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou le partage de nourriture et de boissons. La diphtérie entraîne parfois des lésions cutanées et le contact avec ces lésions peut aussi favoriser la propagation de l'infection. Les symptômes peuvent commencer à apparaître de deux à cinq jours après l'infection.

La coqueluche : la coqueluche est causée par une bactérie qui provoque de longues quintes de toux qui peuvent empêcher les bébés et les enfants de manger, de boire ou même de respirer. Elle peut aussi entraîner la pneumonie, des lésions cérébrales, des crises épileptiques et la mort, particulièrement chez les enfants en bas âge. La coqueluche est facilement transmise par la

toux, les éternuements ou le contact face à face. Les symptômes peuvent commencer à apparaître de sept à dix jours après l'infection.

La polio : la maladie est causée par un virus qui peut provoquer des maux de gorge, une fièvre soudaine, des nausées ainsi que des faiblesses et des douleurs musculaires. Dans les cas graves de la maladie, celle-ci peut également se propager dans la moelle épinière ou le cerveau et entraîner la paralysie permanente ou la mort. Les symptômes peuvent commencer à apparaître de sept à 21 jours après l'infection.

Qu'est-ce que le vaccin dcaT-VPI?

Le vaccin dcaT-VPI est approuvé par Santé Canada et offre une protection contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio. Le vaccin est administré à l'aide d'une aiguille.

Pour une protection complète contre ces maladies, de multiples doses peuvent être requises pendant une certaine période.

Pourquoi devrais-je recevoir le vaccin dcaT-VPI?

L'immunisation est le meilleur moyen de protéger vos enfants ou de vous protéger contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio, maladies souvent graves et parfois mortelles.

Les vaccins permettent de préparer votre système immunitaire pour que votre corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle au virus ou à la bactérie.

Le vaccin contribue à votre protection ainsi qu'à celle de votre famille et des autres membres de votre collectivité.

Puisque la protection offerte par le vaccin peut diminuer au fil du temps, il est important de suivre le calendrier de vaccination du Manitoba.

Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio (dcaT-VPI)

Effets secondaires possibles du vaccin dcaT-VPI

Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter le tétanos, la diphtérie, la coqueluche ou la polio. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les réactions courantes au vaccin comprennent la douleur, les rougeurs ou l'enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Il peut également y avoir de la fièvre, des maux de tête et de la fatigue. L'acétaminophène (Tylenol^{MD}) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur.

Il ne faut JAMAIS donner de l'AAS (Aspirine^{MD}) aux enfants, car cela peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée syndrome de Reye.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il y a une très faible possibilité qu'une réaction allergique grave se produise. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à une infirmière de la santé publique, à un pharmacien ou à un médecin.

Qui devrait recevoir le vaccin dcaT-VPI?

Le vaccin dcaT-VPI est offert gratuitement en tant qu'élément du Programme d'immunisation du Manitoba.

Les enfants au Manitoba devraient être vaccinés contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio dans le cadre du calendrier de vaccination systématique des enfants en bas âge du Manitoba. Une injection de rappel pour le vaccin dcaT-VPI est offerte aux enfants de 4 à 6 ans lorsqu'ils commencent l'école.

Les enfants âgés de 7 à 18 ans qui n'ont pas reçu leurs vaccinations primaires contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio devraient recevoir jusqu'à trois doses du vaccin dcaT-VPI selon leur état immunitaire et leur âge. La protection contre les quatre maladies peut être donnée à l'aide de ce produit combiné ou à l'aide d'injections séparées du vaccin dcaT et du vaccin VPI.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin dcaT-VPI?

Parlez à votre fournisseur de soins de santé si vous êtes dans une des situations suivantes :

- votre enfant ou vous-même avez eu une réaction allergique grave après avoir reçu une dose précédente du vaccin dcaT-VPI ou votre enfant ou vous-même avez eu une réaction allergique grave à l'un des ingrédients du vaccin;
- le *syndrome de Guillain-Barré* s'est déclaré par le passé dans les six semaines suivant l'administration d'un vaccin antitétanique.

Le vaccin dcaT-VPI ne devrait pas être utilisé pour la série de vaccination primaire chez les enfants de moins de sept ans. Discutez avec votre fournisseur d'immunisation pour savoir quels vaccins devraient être offerts pour compléter la série primaire.

Les personnes ayant une forte fièvre ne devraient pas recevoir le vaccin. Le vaccin peut toutefois être administré en cas de légère maladie (par exemple, un rhume).

Votre dossier de protection

Veillez à ce que votre fournisseur d'immunisation mette à jour votre fiche d'immunisation ou celle de vos enfants, après que vous avez reçu un vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr!

Vos immunisations ou celles de vos enfants seront notées dans le registre d'immunisation du Manitoba. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que vous ou vos enfants avez reçues, veuillez communiquer avec votre fournisseur d'immunisation.

Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio (dcaT-VPI)

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander à ce que vos renseignements médicaux personnels et ceux de vos enfants ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local afin de discuter avec une infirmière de la santé publique.

Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page suivante :
www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Pour en savoir plus sur le vaccin dcaT-VPI :

discutez avec votre fournisseur d'immunisation;
téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba;

visitez les sites Web suivants :

Programme d'immunisation du Manitoba :

www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html.

Gouvernement du Canada :

<http://canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/index-fra.php>

¹ Agence de la santé publique. Guide canadien d'immunisation.
www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/p01-02-fra.php